



Recel spoliation ? reserve héréditaires

Par **7chinook7**, le **24/11/2013** à **10:10**

Bonjour

Cela fait 3 ans que mon père est DcD

Son décès ne m a pas été communiqué

Ni par un notaire ni par ma belle mère et se s deux enfants

Recherche sur Fcddv venelles un acte a été produit en 1993 (deces en 2010)

J ai demande une copie de cet acte notarié produit de son vivant

A ce jour aucune réponse du notaire

Que dois je faire

Merci de me répondre